

# AUX RENCONTRES PAYSANNES DE SÉGOU

## MOBILISATION DES OP

### POUR DES FORMATIONS PLUS INNOVANTES

«*Nous ne voulons pas de méthodes trop éloignées de ce que nous connaissons tous les jours*»

Par ces mots, le Président de l'AOPP<sup>1</sup> a donné le ton, à l'ouverture de la «rencontre paysanne sur la formation» qui a rassemblé en février dernier à Ségou, au Mali, 65 organisations paysannes venues de dix pays d'Afrique de l'Ouest francophone et des représentants d'organismes de formation<sup>2</sup> du Sud et du Nord. Formations plus ciblées vers l'accompagnement des projets, contenus négociés avec les OP, préparation des responsables à affronter les mutations en cours: les attentes ainsi exprimées témoignent d'une plus grande exigence des OP dans ce domaine.

Résultat d'un partenariat entre les «commissions-formation» de l'AOPP et de l'AFDI, cette rencontre a été précédée de missions préparatoires dans la sous-région, destinées à faire le point sur les formations rurales déployées dans différents pays. Quatre thèmes figuraient à l'ordre du jour: formation aux métiers, formation à la responsabilité dans les organisations paysannes, préparation des jeunes paysans, qu'ils viennent des champs ou de l'école, financement des formations et relations entre paysans, organisations paysannes, organismes de formation et bailleurs de fonds.

#### ▼ Un constat critique

Premier constat relevé par les participants: si l'offre de formation paysanne existe bien au Sud, la hiérarchisation des besoins n'étant pas toujours formulée, la demande reste déterminée par

cette offre qui vise principalement à l'encadrement des agriculteurs.

Or, tant pour les formations culturelles, par exemple, que pour les formations de responsables, la pratique habituelle des organismes spécialisés est de fournir des «paquets techniques», à appliquer tels quels. Bien que ces formations s'inscrivent de plus en plus dans un processus d'accompagnement des projets portés par les OP, les thèmes restent souvent prédéterminés. Certes, les choses évoluent progressivement et des paysans participent parfois à la définition des orientations proposées, mais l'attitude des instituts de formation reste ambiguë par rapport à cette volonté de prise de responsabilité des paysans.

#### ▼ Une formation-rencontre de deux savoirs: l'expérience du paysan et l'offre du formateur

Ce qu'a permis la rencontre de Ségou, c'est de capitaliser les expériences accumulées par les OP. Le désengagement des États dans la plupart des pays du Sud, les pouvoirs consentis aux organisations paysannes ou conquis par les agriculteurs, ont ouvert le champ à de multiples expériences de formation, mais où l'autonomie paysanne reste insuffisamment affirmée. Or les participants l'ont redit, dans ses relations avec les différentes structures d'appui, le paysan veut rester maître de son programme de formation. Toutefois, maîtriser ce dispositif implique justement... une formation. Reconnaître cette lacune n'implique cependant pas de la combler par un processus exogène, mais de mettre les pay-



sans en situation de responsabilité. Il ne s'agit pas de former les responsables en attendant que les OP soient capables d'assurer leur rôle dans les dispositifs de développement rural, mais de leur donner les moyens d'exercer ce rôle tout de suite, en acceptant de partir de ce qu'elles sont et font aujourd'hui.

On le voit, cela implique un changement d'attitude assez radical des institutions: considérées comme partenaires, celles-ci doivent accepter que la formation devienne un objet de négociation avec les paysans.

C'est dans cet esprit qu'il a beaucoup été question à la rencontre de Ségou de *formation par les paysans*. Plusieurs OP ont en effet mis en place des réseaux d'animateurs paysans, agriculteurs formateurs, endogènes, choisis par les paysans et proches d'eux.

1. Association des organisations professionnelles paysannes du Mali

2. CESAO, Centre d'études économiques et sociales d'Afrique de l'Ouest, Burkina Faso; INADES-Formation, Institut africain pour le développement économique et social, Côte d'Ivoire; CIFA, Centre interprofessionnel pour la formation aux métiers de l'agriculture, Sénégal; IFOCAP, Institut de formation des cadres paysans, France; MFR, Maisons familiales de France, etc.

Ceci répond au souhait d'une formation au plus près des réalités de la production, privilégiant les échanges d'expérience, les visites d'échange, la pratique. Des exigences de valorisation des savoirs paysans sont privilégiées. Dans ce cas, l'agriculteur a une dimension de formateur, dans le partage d'expériences avec ses homologues. Ici, c'est l'activité agricole qui fournit le substrat de la formation. Le métier est alors réhabilité dans le même temps qu'une formation est divulguée.

Cela ne signifie pas exclusivement que le paysan soit formateur, car les intervenants extérieurs sont tout à fait admis, mais il n'y a plus «celui qui sait». L'enjeu se situe certainement dans les collaborations que les paysans pourront nouer pour les aider à mener à bien leur travail de formation. Car l'élaboration d'un programme de formation suppose aussi un certain savoir pédagogique.

#### ▼ Pour une formation à la responsabilité

La formation au plus près des pratiques, et plus exactement *la formation par la pratique*, vaut encore plus pour les responsables d'OP. L'animation de terrain et la formation progressent ensemble. En fait, les actions doivent guider, précéder la formation et non l'inverse. En matière de responsabilité, la meilleure formation reste bien la mise en œuvre concrète d'actions, au bénéfice des agriculteurs du groupe ou de l'OP.

C'est dans l'action, en fonction du rôle qu'elle remplit auprès de ses membres, que l'OP déterminera le mieux les compétences que ses responsables doivent posséder. Seule l'OP est à même de le déterminer par un travail sur ses objectifs. C'est dire que la formation des responsables ne peut se faire qu'à partir du projet professionnel des OP.

Au cours de la préparation de la rencontre de Ségou, le terme «formation des responsables» s'est ainsi transformé en conception plus large de *formation à la responsabilité*. Cela traduit le fait que chaque adhérent doit être en situation de comprendre les objectifs de son OP pour en maîtriser le fonctionnement et pouvoir en contrôler les responsables. Mais aussi que, dans une OP, l'accès à la responsabilité doit être rendu possible au plus grand nombre. Pour éviter la rupture entre responsables et simples membres, chacun doit pouvoir être responsabilisé selon le niveau de compétences atteint.

Concernant la question du financement, le rôle des bailleurs de fonds a donné lieu à une large réflexion, les organisations paysannes souhaitant négocier directement avec ces derniers sans l'interface des organismes d'appui et des centres de formation.

De manière générale, il est demandé qu'une plus grande confiance soit accordée aux paysans, mais aussi un engagement durable, qui tienne compte de la nécessaire expérimentation par les OP.

## « La formation selon les AFDI »

Les agriculteurs français connaissent les mêmes difficultés que leurs partenaires africains pour passer de leurs activités de production (leur métier) à leur engagement dans les organisations agricoles (la profession). En ce sens, ils s'estiment bien placés pour comprendre et accompagner la phase d'expression et d'affirmation de la parole paysanne.

Malgré la différence de situations culturelles, économiques et technologiques, les agriculteurs français ont la particularité, et même la spécificité dans le milieu de la coopération, de pouvoir conduire, par les échanges, un travail sur l'identité de l'agriculture, de l'agriculteur. C'est pourquoi les AFDI articulent formation et professionnalisation, ou encore formation, promotion de l'homme et promotion du métier.

La formation doit être associée à une reconnaissance du métier de paysan et de la place du producteur. Construire un programme de formation implique donc de partir du métier et des activités à mener.

Alors que pour les bailleurs, la formation des agriculteurs doit permettre à ceux-ci de remplir des «fonctions», l'optique des paysans français défend une idée de la formation visant l'homme dans sa globalité: il n'y a pas de technique qui ne modifie la façon dont l'agriculteur se représente sa vie, son métier, son environnement. Les actions de formation doivent partir des représentations qu'on se fait de son métier.

Au-delà, toute formation doit donner les moyens de se situer, en tant que producteur et en tant que responsable de sa vie et de son projet. La formation est à concevoir dans le but de renforcer ce double esprit de responsabilité, individuel (pour soi) et collective (pour les autres), du métier de l'OPA.

Pour obtenir l'autonomie qu'elles revendiquent, il appartient aujourd'hui aux organisations professionnelles agricoles de demander aux États et aux bailleurs de fonds de reconsidérer leur approche du financement des formations paysannes. Des mécanismes concrets ont été évoqués, comme la possibilité de cogestion des financements, mais aussi la mise en place et la gestion de fonds de formation mis à disposition des OP ■

D'après une contribution de Martin Bortzmeyer de l'AFDI

La rencontre de Ségou a donné lieu à la publication d'un dossier spécial publié par l'AFDI et l'AOPP, disponible auprès des deux organismes.

## Paysans français, paysans africains: un partenariat basé sur les échanges

L'AOPP (Association des organisations professionnelles paysannes du Mali) est un mouvement récent (1995), composé de 31 OP qui se sont structurées pour développer leurs échanges d'expériences. De natures diverses, ces OP membres représentent des syndicats, des associations de développement, des groupes de banques de céréales, des groupes d'associations villageoises, des groupements maraîchers, etc.

AOPP, BP 3066 Bamako, Mali. Tél. et fax 223 21 01 75. Email : afdimali@cefib.com

AFDI (Agriculteurs français et développement international) est une association regroupant des agriculteurs engagés à tous les niveaux du mouvement professionnel agricole français. Les équipes AFDI sont partenaires des organisations paysannes du Sud, au travers d'échanges professionnels. Les paysans français n'entendent pas se placer devant leurs partenaires africains, mais visent plutôt à comparer leurs expériences professionnelles.

AFDI, 11 rue de la Baume, 75008 Paris. Tél. 01 45 62 25 54. Fax 01 42 89 58 16.  
E mail : afdi.nationale@globenet.org